

Image not found or type unknown



Fiche de paye differente sur le taux horraires

Par **domm33**, le **12/04/2014 à 11:15**

Bonjour , je viens de recevoir mes bulletins de paies , celui de janvier et a 10 euros de l heure , en cecu , et celui de février a 9.54 euros . Réclamé en courrier recommandé , et en attente du courrier suite a mise a pied immédiate . A t elle le droit de changer le taux horaires ??
Merci de vos réponses

Par **alterego**, le **12/04/2014 à 12:29**

Bonjour,rrrnQuel est le salaire horaire mentionné dans votre contrat ? Précisez brut ou net.rrrnCordialement

Par **domm33**, le **12/04/2014 à 15:13**

Bonjour ´ 10 euros net congés compris dedans depuis plus de 3 ans en chèque emploi service a 35 heures .